



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH DE LA COMMUNE DE BONIFACIO

CENTRE DE LOISIRS DE 3 à 11 ANS

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont des lieux d'accueil, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société.

1. Fonctionnement du centre

L'A.L.S.H (Accueil de loisirs sans hébergement), est organisé dans les locaux du ***Centre de Loisirs les Colverts*** situé dans la zone artisanale de Musella à Bonifacio.

Il est géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), et bénéficie de l'agrément de la Jeunesse et des Sports.

Des contrôles de la P.M.I (Protection Maternelle Infantile) sont organisés régulièrement afin de garantir que la structure ainsi que son fonctionnement correspondent aux normes en vigueur.

Le centre accueille des enfants de 3 ans à 11 ans. Il est destiné en priorité aux enfants qui résident sur la commune de Bonifacio.

Cependant, les enfants habitant hors commune peuvent être accueillis en fonction des places disponibles.

Le centre de loisirs est ouvert les ***mercredis*** et pendant ***les vacances scolaires***, sauf les jours fériés.

La plage d'ouverture du centre sont les suivantes :

- Mercredi de 7h30 à 17h30,
- Petites vacances de 7h30 à 17h30,
- Vacances d'été de 8h00 à 17h50.

En dehors de ces horaires et de la réception de l'enfant par un animateur, la direction du centre décline toute responsabilité en cas d'accident.



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

Pour raison de sécurité, aucun enfant ne sera accepté avant l'ouverture du centre. **IL est expressément demandé aux parents de respecter ces horaires pour la bonne organisation du centre et des activités de la journée et cela afin de ne pas perturber le fonctionnement de la structure.**

- Arrivée / départ des enfants

Le matin, les parents doivent se présenter à la grille d'entrée du centre et sonner si personne n'est présent.

Un animateur se présentera pour réceptionner l'enfant. Il est impératif que l'enfant soit confié **exclusivement** à un animateur, seul responsable de l'enfant en l'absence du parent.

En fin de journée, le parent pourra récupérer son enfant en se présentant à la même grille. L'animateur chargé de le lui remettre pourra ainsi l'informer de la journée au centre et lui faire les remarques et observations éventuelles.

En cas de retard du parent, et dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

Une récupération tardive régulière de l'enfant pourra entraîner une rupture du contrat et conduire à une exclusion du centre.

Il est donc fortement conseillé de faire le maximum pour récupérer son enfant à l'heure et d'avertir le centre au plus tôt en cas d'éventuel retard.

- Capacité du Centre

Le centre de Loisirs Les Colverts dispose d'un agrément pour accueillir jusqu'à 90 enfants. Cependant, le taux d'encadrement doit aussi correspondre au nombre d'enfants accueillis.

Le taux d'encadrement, dicté par la réglementation en vigueur est le suivant :

Pour les vacances scolaires :

- 1 éducateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 éducateur pour 12 enfants de plus de 6ans jusqu'à 11 ans



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

Pour les mercredis

- 1 éducateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 éducateur pour 14 enfants de plus de 6 ans jusqu'à 11 ans.

En cas d'absence d'encadrants et devant l'impossibilité de garantir le respect de cette réglementation, la direction se réserve le droit de limiter le nombre d'enfants accueillis.

La date du dépôt de dossier d'inscription au centre, la prise en compte de la fratrie pourront faire partie des critères de sélection des enfants.

Les parents seront informés au plus tôt de cet état de fait.

Les journées non consommées seront immédiatement déduites en fin de période, à condition que la structure en ait été informée conformément à ce qui a été notifié dans le paragraphe « activités journalières » ci-après.

- Activités Journalières

Un programme hebdomadaire est communiqué aux parents lors de l'inscriptions de leur(s) enfant(s)

Des activités de loisirs seront proposées et leurs modalités seront communiquées aux parents par la direction du centre.

La mise en œuvre de ces activités, qui nécessite au préalable du temps est aussi liée à la fréquentation quotidienne, estimée via les prévisionnels communiqués par les parents, avec un impact direct sur les décisions à prendre.

Il est primordial que le prévisionnel du centre (places réservées par les parents) soit le plus proche possible du Réel (nombre d'enfants présents) afin que les moyens mis en œuvre correspondent au mieux à la réalité.

C'est pourquoi le Pôle Enfance rappelle qu'en période de vacances scolaires ne seront pas déduites de la facture les journées réservées pour lesquelles une information n'aura pas été communiquée au moins 5 jours à l'avance.



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

En effet, une information tardive peut perturber l'organisation du centre occasionnant la mobilisation d'encadrants supplémentaires ou encore la réservation d'un bus inadapté aux besoins de la journée.

En cas de maladie avec justificatif médical, un délai de carence de 3 jours sera appliqué.

Pour les mercredis, l'absence doit être signalée au plus tard la veille du jour réservé, faute de quoi celui-ci sera facturé.

**La direction est joignable à tout moment par téléphone au
Centre de loisirs : 06 81 02 11 53 ou au 04 95 28 00 78
Pôle Enfance : 04.95.73.73.10**

- Restauration

Le matin, l'enfant devra avoir pris son petit-déjeuner à la maison avant d'arriver.

A la pause méridienne, la cantine scolaire assurera la confection des repas du midi pour les mercredis et les vacances scolaires. Ils seront livrés au centre.

Le repas personnel de l'enfant ne pourra être accepté que si celui-ci fait l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Le règlement de la cantine s'effectue au centre de loisirs.

Chaque enfant devra être porteur de son goûter et d'une bouteille d'eau.

2. DOSSIER/ADMISSION/ASSURANCE

Le dossier d'inscription sera à retirer et retourner au Pôle Enfance durant une période définie par celui-ci.

Tout dossier remis en dehors de cette période pourra faire l'objet d'un refus.

L'inscription à la période en cours ne saurait être validée si des impayés sur l'exercice précédent sont constatés.

Toute modification au dossier devra être communiquée le plus tôt possible au service afin de permettre à celui-ci d'avoir les bonnes informations en cas de



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

nécessité. Il en va de la sécurité de votre enfant si nous devons vous contacter en urgence.

Tout dossier incomplet sera refusé

- **Informations Diverses**

Une copie d'attestation de responsabilité civile de la famille sera demandée.
Les enfants non-inscrits au préalable ne pourront être accueillis au centre.
Le centre aéré est assuré par la commune pour ses activités auprès des enfants (assurance SMAC).

3. VETEMENTS et OBJETS PERSONNELS

L'accueil de loisirs est un endroit où votre enfant va bouger, s'amuser, faire des activités de tout ordre.

Il est donc important de l'habiller de façon à ce qu'il se sente à l'aise.

Certaines activités sont salissantes, il faut donc éviter de mettre à votre enfant des vêtements auxquels vous tenez.

Les enfants doivent avoir également une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (casquettes, K-Way...) et en rapport aux activités prévues.

Des vêtements peuvent être oubliés dans le centre. Pour que nous puissions retrouver leur propriétaire, nous vous conseillons d'y inscrire le nom de votre enfant.

Pour les plus petits faisant la sieste, il est recommandé qu'ils portent des chaussures ou baskets faciles à enlever et à remettre seuls.

Durant les vacances d'été, les enfants de 5 ans et plus, doivent obligatoirement avoir casquette, crème solaire et tee-shirt UV.

Les animateurs ne sont pas tenus responsables des affaires tachées, déchirées ou perdues.



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

4. MALADIES / VACCINATIONS

Les vaccinations obligatoires pour la vie en collectivité sont **DTCP** (diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite).

Les enfants malades ne sont pas admis.

Si votre enfant a contracté une maladie contagieuse (varicelle, oreillons, rubéole...). Vous devez en informer la Direction du centre.

L'administration de médicaments ne sera effectuée que sur présentation d'une ordonnance et sera administrée par la direction.

Pour ne pas désorganiser les activités, les parents sont priés de prévenir au plus vite de l'absence de leur enfant auprès de la Direction.

Un délai de carence de 3 jours est appliqué en cas d'absence (ces 3 jours seront facturés) et le décompte se fera au-delà de ces 3 jours si un certificat médical est fourni.

En cas de maladie survenue au centre, la Direction appellera les parents pour avoir la conduite à tenir.

En cas d'accident, il sera fait appel au service des urgences de l'hôpital le plus proche (voir la fiche de sécurité).

5. SECURITE / COMPORTEMENT / HYGIENE

La vie au sein du centre de loisirs « Les Colverts » implique un respect des personnes et du matériel mis à disposition.

Tout comportement irrespectueux de la part d'un enfant ou d'un de ses parents envers des usagers du centre (enfants, parents, animateurs, personnel de service...) pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

INTERDICTIONS :

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, de bijoux, d'objets de valeur au centre de loisirs.

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

Dans un but d'hygiène et de sécurité, l'accès aux locaux et à la cuisine est interdit à toute personne étrangère au service.

Il est demandé aux enfants de respecter des règles de vie collective et ne pas entrer dans le centre sans y être invités.

Les parents qui viennent récupérer leurs enfants sont priés de ne pas oublier d'éteindre leur cigarette.

6. TARIFS

Les tarifs sont calculés au vu de la feuille d'imposition, suivant une grille tarifaire.

Les règlements se font à l'inscription lors de la remise du dossier.

Seul un certificat médical, avec un délai de carence de 3 jours, occasionnera le remboursement de jours non utilisés.

Il est préférable, dans le doute, de ne pas inscrire l'enfant, afin de ne pas influencer les plannings d'organisation du centre et occasionner par la même occasion des dépenses supplémentaires inutiles (repas, encadrants, bus inadapté).

Il sera plus facile de rajouter un jour si la nécessité s'en fait ressentir, il faudra alors passer au bureau du Pôle Enfance pour valider cette journée supplémentaire et effectuer son règlement.

7. DROIT A L'IMAGE

Durant les activités ou lors des sorties, l'équipe d'animation peut être amenée à photographier votre(vos) enfant(s).

Ces photographies peuvent être diffusées dans des documents réalisés par la commune dans le cadre de sa politique de communication (exposition, journaux, site internet de la commune de Bonifacio...).



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

8. PAIEMENT

Les règlements relatifs au centre aéré se font exclusivement au Pôle Enfance lors du dépôt de dossier.

En revanche, le règlement de la cantine se fera à la directrice du centre de loisirs :

- *Pour les mercredis*, prévoir 4 euros à l'arrivée de l'enfant
- *Pour les vacances*, la cantine sera à payer le lundi pour les jours de la semaine qui ont été réservés.



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

A remettre à la Direction du Centre de Loisirs

Approbation du règlement intérieur

Accueil de Loisirs Sans Hébergement / Centre de loisirs les Colverts

Je soussigné(e).....

Responsable de l'enfant.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et m'engage à en respecter les modalités.

Fait à....., le.....

Signature des parents